



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

37 recrutements supplémentaires de PES dans le Rhône : un premier recul du ministre... mais cela reste insuffisant !

L'inspecteur d'académie s'est adressé aux collègues du Rhône à propos de « *la situation du remplacement* »

Il indique que « *Notre département est depuis cette rentrée scolaire en très forte tension du point de vue des ressources humaines disponibles.* » Il rajoute « *Plus de 140 postes vacants ou compléments de service sont actuellement pourvus par des titulaires remplaçants* » et que « *moins de 20% de la brigade reste actuellement disponible pour faire face aux absences* »

Depuis des années, notre département fait face au manque de postes, au manque de personnels, au manque de remplaçants sans que les ministres successifs ne daignent accorder au Rhône le nombre de postes suffisant pour faire face à ce problème. Le non-remplacement d'un collègue absent devient la règle, le remplacement l'exception.

La situation est en cette rentrée encore plus catastrophique que d'habitude. L'inspecteur d'académie indique d'ailleurs « *Je me vois contraint de décaler la mise en œuvre des formations et concertations REP+* »

Etant donné que le début d'année scolaire est généralement la période où il y a le moins d'absents, qui peut croire que l'inspecteur d'académie a l'intention de mettre en place les formations et concertations REP+ plus tard dans l'année ?

Cela fait deux ans, et donc peut-être trois, que les collègues de REP+ sont privés de leurs concertations et formations au mépris de la circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 qui stipule : « *Les enseignants exerçant dans une des écoles Rep+, listées dans un arrêté ministériel, bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation.* »

Ainsi dans notre département, les inspecteurs d'académie s'assoient sur la réglementation. Inacceptable !

Dans son courrier, l'inspecteur d'académie indique : « *Le ministre a autorisé le recrutement de 37 professeurs des écoles stagiaires supplémentaires* ». Depuis des années, le SNUDI-FO exige le recrutement des candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire... et se heurte au refus de l'inspecteur d'académie, du recteur et du ministre. Ce qui était impossible les années précédentes vient donc de devenir possible !

C'est un premier recul du ministre et un encouragement à poursuivre les mobilisations !

Mais ces 37 recrutements supplémentaires (qui représentent 18,5 postes puisque les PES sont à mi-temps devant la classe) ne seront pas suffisants pour permettre le remplacement de tous les collègues absents et le rétablissement des formations et concertations REP+ !

C'est la totalité de la liste complémentaire qu'il faut recruter (soit 60 candidats en tout) et même la réabonder à hauteur des besoins, ce qui est tout à fait possible réglementairement !

Le SNUDI-FO appelle les personnels à la grève jeudi 23 septembre pour porter ces exigences.